

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 7, votants : 9 (dont 2 pouvoirs).

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de St Maixme Hauterive, dûment convoqué le 3 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur HELIAS Christophe.

Etaient présents : M. HELIAS Christophe, Mme BINOIST Brigitte, M. GUILLAUME Erwan, Mme PAPIN Mélanie, M. BOUILLY Martial, M. HENIN David, Mme LECLERC Lydie,

Étaient absents excusés : M. LEFEVRE Emmanuel (donne pouvoir à M. HELIAS Christophe), M. LE ROLLAND Didier (donne pouvoir à Mme BINOIST Brigitte).

Étaient absents : M. MILOCHE Francis, M. EVAIN Bertrand.

Secrétaire de séance : M. HENIN David.

CONSULTATION DU PUBLIC - PROJET DE CREATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DIGESTAT A SAINT-MAIXME-HAUTERIVE : AVIS DE LA COMMUNE (INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une consultation du public a été ouverte entre le 30 juin et le 25 août 2025. Cette consultation s'est déroulée sur la commune de Saint Maixme Hauterive (entre le 30 juin et le 1^{er} août 2025) et sur celle de Maillebois (entre le 4 et le 25 août 2025). Elle a été ouverte au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et plus particulièrement sur le projet de création d'une installation de digestat sur la commune de Saint-Maixme-Hauterive, au lieu-dit « Les Murailles ». Le demandeur est la Société Coopérative Agricole NATUP dont le siège social est à Mont-Saint-Aignan (76130), PAT de la Vatine, 16 rue Georges Charpak.

La commune doit formuler son avis sur le projet dans les quinze jours qui suivent la fin de la consultation du public, soit au plus tard le 9 septembre 2025.

Le digestat est un produit organique, biofertilisant, issu du processus de méthanisation. Il est un substitut aux engrais minéraux de synthèse. Ces digestats seront ensuite valorisées agronomiquement via des épandages sur les terres agricoles.

Le stockage du digestat projeté (société NATUP) comprendra deux cuves béton couvertes de 5 000 m³ environ. Le site se situe sur une parcelle agricole privée à proximité de la route départementale n°939 et sur la route départementale n°322-4 allant vers Le Loinquin. Le site sera intégré dans l'environnement avec mise en place de haies.

La commune souhaite que le site soit remis dans son état initial dans le cas d'une fin d'exploitation définitive.

Suite au débat qui s'est déroulé lors de cette assemblée, l'ensemble des membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'émettre un avis favorable avec réserves sur ce projet de création d'une installation de stockage de digestat sur la commune de Saint-Maixme-Hauterive.
Les réserves portent sur l'éloignement du méthaniseur par rapport aux sites d'épandages du digestat d'une part et sur le mode de transport par camions utilisé d'autre part. Le digestat devra être déversé par des agriculteurs locaux sur notre territoire ou à proximité.
- **Souhaite** qu'un tourne-à-gauche soit mis en place sur la route départementale n°939 pour l'accès à la route départementale n°322-4 qui dessert le site de stockage afin de sécuriser cet axe routier important. D'autre part, il est souhaitable que les camions empruntent la future déviation de Châteauneuf en Thymerais afin d'accéder au site de stockage.
- **Souhaite** que le projet initial ne soit pas soumis à une extension de la capacité de stockage.
- **Demande** la mise en place de contrôles inopinés des digestats par des organismes indépendants sur le site de stockage de Saint-Maixme-Hauterive.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à transmettre cet avis aux autorités compétentes.

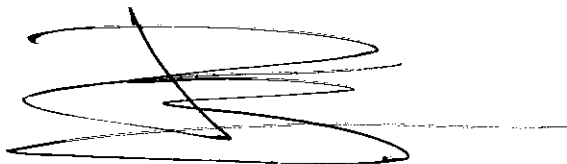
Questions diverses :

Néant.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Christophe HELIAS



La secrétaire,

David HENIN.

